

de Oka, pour le Lac St-Jean, dans le but de pourvoir à la fondation d'un nouveau monastère, préparer un logement provisoire et y faire les premiers défrichements. Ce monastère est situé sur les bords de la rivière Mistassini, à quinze milles environ de son embouchure. Depuis, trois autres Pères Trappistes sont partis pour se rendre à ce monastère, accompagnés de Mgr Labrecque qui devait bénir ce nouveau monastère et en faire officiellement l'installation.

Mgr l'archevêque Bégin, alors qu'il était évêque de Chicoutimi, a fait beaucoup pour établir un monastère de Trappistes au Lac St-Jean. Sa Grandeur a même fait une visite au monastère de Bellefontaine, en France, pour engager l'Abbé de ce monastère à seconder son projet. Aujourd'hui l'établissement de ce monastère est fait, et le diocèse de Chicoutimi aura une colonie de moines agriculteurs qui feront de la Mistassini un nouveau et grand centre de colonisation.

Journaux mis à l'index. — Deux journaux du district de Montréal, le *Canada Revue* et l'*Echo des Deux-Montagnes*, ont été mis à l'index par une lettre pastorale de Mgr Fabre, archevêque de Montréal, à son clergé.

Les bienfaits de l'industrie laitière. — Il y a quelque temps, un député de la région dont St-Hyacinthe est le foyer, a eu une longue conférence avec l'hon. M. Beaubien et l'hon. M. Nantel, à qui il a donné des renseignements précieux sur les bienfaits de l'industrie fromagère dans ce district.

Un notaire d'une paroisse voisine de St-Hyacinthe faisait chaque automne une cinquantaine d'obligations pour des cultivateurs, obligés d'emprunter de l'argent. Cet automne, il n'a fait que 4 obligations ; mais il a dirigé au-delà de 70 quittances.

Les notaires de St-Hyacinthe, ont entre les mains cinquante à soixante mille piastres, qu'ils ne parviennent pas à placer. Cet argent était tout placé auparavant dans les campagnes voisines. Le député dont nous venons de parler ajoute que les cultivateurs qui ont des troupeaux de vaches à la fromagerie ont un revenu de \$150 à \$200, plus élevé qu'avant de se livrer à cette industrie.

— Les fromageries qui ont fonctionné durant la dernière saison à Ste-Anne de la Pocatière ont terminé leurs opérations ces jours derniers. En général, patrons et fabricants sont très satisfaits des résultats obtenus.

L'exportation des bestiaux. — Le gouvernement anglais vient de défendre l'importation dans le Royaume-Uni des bêtes à cornes sur pied, provenant du Canada. Tout animal vivant sera tué au port de débarquement.

Une proclamation à cet effet entrera en vigueur le 21 courant. Cette décision a été prise sur la demande des membres de tous les conseils d'agriculture du Royaume-Uni qui ont envoyé une importante députation auprès de M. Gardner, président du bureau d'agriculture.

Le principal argument qu'ont employé les membres de la députation a été les quelques cas de pleuro-pneumonie découverts dans une cargaison d'animaux à destination de l'Angleterre ; on a fait voir l'importance capitale qu'il y a pour la Grande-Bretagne de se prémunir contre l'invasion au pays d'une maladie qui causerait un grand préjudice au commerce anglais. Le Canada, suivant eux, ne prend pas les précautions nécessaires contre les Etats-Unis où les cas de pleuro-pneumonie sont à l'état permanent.

L'exportation des animaux vivants avait entre autres avantages celui de permettre au Canada d'exporter des animaux maigres qu'on engraisait dans les pâturages anglais avant de les livrer à la consommation.

Cet avantage supprimé, nous sommes sur le même pied que les Etats-Unis, c'est-à-dire que comme eux nous pourrions exporter des carcasses d'animaux. La lutte sera difficile.

Cette décision du cabinet anglais a été prise, paraît-il, avec trop de précipitation et a soulevé de fortes récriminations en Ecosse.

Des démarches sont faites par le gouvernement canadien pour faire rescinder cette décision ou obtenir quelques semaines de retard dans sa mise en vigueur.

Le foin canadien. — Les dernières dépêches d'Angleterre annoncent qu'en réponse à une circulaire envoyée par Sir Charles Tupper, les marchands de foin de la Grande-Bretagne ont déclaré que le marché anglais pouvait absorber toute la production canadienne.

Les prix varient entre \$20 et \$22 la tonne ; pour assurer une vente rapide, le foin doit être sec et sain et mis en balles de 112 livres. Les frais de débarquement s'élèvent de 75 cts à \$1.25 la tonne, et ceux d'emmagasinage, dans les docks, à \$1 par tonne pour une semaine.